



Travaux d'extérieurs, obligations du propriétaire

Par **liloupie**, le **12/11/2008** à **12:15**

Bjr à tous,

Je vie ds 1 apprt (ds 1 maison) que je loue à un propriétaire qui n'habite pas en France.

Depuis qq mois, il entreprend des tvx d'amélioration ext (pose de gouttières, peinture de façade imperméable), et je trouve très bien qui s'implique pr le confort de ses locataires. Mais n'habitant pas sur place, il ne connaît pas vraiment les réels besoins et les améliorations prioritaires à faire. De plus, il ne peut pas vérifier si le rendu final correspond bien au devis validé... Et comme nous ne sommes jms prévenus de ces tvx à l'avance...

Où je veux en venir?:

- La peinture imperméable n'a été appliquée qu'en bas des murs, et dc, à chq fois qu'il pleut, l'humidité stagne au-dessus au lieu de s'évacuer, les murs s'imprègnent et l'humidité pénètre la maison.
- l'1 des évacuations des gouttières est juste dvt mon garage : à chq forte pluie de l'eau rentre dans mon garage. Le pb est que mon assurance ne prendra pas en charge les éventuels dégâts s'ils sont dus à l'évacuation des gouttières...

Question : mon propriétaire n'a-t-il pas obligation de me prévenir que des travaux vont être faits? Voir même, ne doit-il pas nous consulter avant travaux ?

Merci pour vos réponses !